

IVAN GOBRY

# ROBERT I<sup>ER</sup>

922-923

AÏEUL DE HUGUES CAPET



HISTOIRE  
DES

# ROIS

DE  
FRANCE

Pygmalion

Extrait de la publication

# R

HISTOIRE  
DES  
ROIS  
DE  
FRANCE

Pendant presque mille quatre cents ans, des rois se sont succédé de manière quasiment ininterrompue sur le trône de France. Ils étaient issus de trois célèbres dynasties, les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens. À travers l'épopée tumultueuse de leurs vies et de leurs règnes, où se révèlent des personnalités diverses et parfois controversées, renaissent avec un grand éclat les heures les plus prestigieuses et les plus exaltantes de notre Histoire.

## ROBERT I<sup>ER</sup>

922 - 923



Collection particulière de l'auteur.

### IVAN GOBRY

Ivan Gobry est docteur ès Lettres. Il a enseigné pendant 27 ans à l'Université de Reims et parallèlement à l'Institut catholique de Paris. Auteur de plus de cent ouvrages, il a participé à de multiples émissions et conférences radiophoniques et reçu de très nombreux prix, dont cinq de l'Académie française. C'est un grand spécialiste de l'histoire du Moyen Âge.

**Le carolingien Charles III le Simple** fut déposé en 922 par les Grands du royaume sur l'accusation d'en négliger le gouvernement. Pour le remplacer, ils élurent le chef de l'aristocratie, le duc des Francs Robert, frère cadet d'Eudes, qui avait régné de 888 à 898.

Élection méritée: ce preux avait bouté hors du royaume les envahisseurs normands et participé au traité qui avait accordé à leur dernière tribu l'occupation de l'actuelle Normandie. Son chef Rollon avait accepté le baptême et choisi pour parrain le duc Robert.

Charles le Simple, voulant récupérer son royaume, l'envahit une nouvelle fois avec une armée recrutée en Lotharingie. Il fut repoussé, mais Robert périt dans le combat. Son sacrifice ne fut pas vain: un peu plus tard, Hugues Capet, son petit-fils, fut élu au trône.

## Pygmalion





# Histoire des Rois de France

## DU MÊME AUTEUR

Chez Pygmalion

*La Reine Christine*, 1999.

*Pépin le Bref*, 2001.

*Louis I<sup>er</sup>*, 2002.

*Louis VII*, 2002.

*Philippe I<sup>er</sup>*, 2003.

*Louis VI*, 2003.

*Clotaire I<sup>er</sup>*, 2003.

*Saint Augustin*, 2004.

*Philippe III*, 2004.

*Clotaire II*, 2005.

*Eudes*, 2005.

*Robert II*, 2005.

*Dagobert I<sup>er</sup>*, 2006.

*Charles II le Chauve*, 2007.

*Charles III le Simple*, 2007.

*Henri I<sup>er</sup>*, 2007.

*Louis IV*, 2008.

*Dictionnaire des papes*, 2008.

*Lothaire*, 2008.

*Louis V*, 2009.

*Louis VIII*, 2009.

*Louis X*, 2010.

*Philippe V*, 2010.

*Charles IV*, 2011.

IVAN GOBRY

Histoire  
des Rois de France

ROBERT I<sup>er</sup>

922-923

*Aïeul d'Hugues Capet*



Pygmalion

Sur simple demande adressée à  
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor, 75647 Paris Cedex 13,  
vous recevrez gratuitement notre catalogue  
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

---

© 2011 Pygmalion, département de Flammarion  
ISBN 978-2-7564-0669-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PREMIÈRE PARTIE

*LUTTE ET ENTRECROISEMENT  
DE DEUX DYNASTIES*



Les deux règnes de Robert, duc de Francie, puis de son gendre, Raoul, duc de Bourgogne, marquent l'enracinement de la lignée des Robertides, commencée avec Eudes, et la préparation à l'avènement de la dynastie capétienne.

Eudes, duc de Francie, c'est-à-dire de ce vaste, riche et puissant duché qui s'étendait entre l'Escaut, la Meuse et la Loire, avec au centre Paris, fut élu roi de France en 888, pour remédier à une crise politique qui secouait ce royaume. Crise dynastique, car les deux derniers rois carolingiens, Louis III et Carloman, fils de Louis II le Bègue, étaient morts à la fleur de l'âge en laissant pour tout successeur leur petit frère Charles III le Simple, un enfant incapable de porter la couronne ; crise militaire, car le royaume était envahi par un déferlement de pirates scandinaves qui mettaient les plus belles cités à feu et à sang ; crise d'autorité, car la noblesse franque était gagnée par l'anarchie, et la féodalité rendait chaque seigneur maître et possesseur du sol.

## ROBERT I<sup>er</sup>

Un lourd malentendu pesait sur l'élection et le sacre d'Eudes. Pour ses plus chaleureux partisans, ce nouveau souverain prenait le pouvoir sous le signe de la féodalité : il devenait possesseur d'un territoire héréditaire ; c'était donc une nouvelle dynastie qui commençait. Pour les partisans rigoristes de la succession monarchique, la dynastie carolingienne demeurait détentrice du trône du royaume de France, bien que n'exerçant pas momentanément le pouvoir monarchique ; et les différents rois désignés pour obéir à l'exigence de ce pouvoir étaient à la fois occasionnels et temporaires ; des sortes de régents du royaume.

C'était ce qui avait eu lieu déjà en 884, quand était décédé, à l'âge de dix-huit ans, le vaillant Carloman, second fils de Louis II le Bègue. Le défunt laissait un frère, Charles ; mais c'était un enfant de cinq ans, incapable d'assurer le rôle redoutable de roi de France. Incapable pour le moment ; on verrait plus tard dans quelle mesure il serait apte à gérer la situation ; pour l'instant, il fallait un souverain capable d'être respecté et de vaincre.

Les vassaux élurent Charles le Gros, troisième fils de Louis le Germanique, c'est-à-dire cousin germain de Louis le Bègue, devenu empereur d'Occident, roi de Germanie, d'Italie et de Lotharingie. Les intentions de ces seigneurs français étaient claires : d'une part, ils appelaient au trône un homme de quarante-cinq ans, dans la force de l'âge, et nanti d'un pouvoir politique incontestable ; d'autre part, ils conservaient le trône dans la famille carolingienne : le cousin se faisait le gardien des droits du petit Charles, dernier fils de Louis le Bègue. Ce rôle sembla si clair ensuite que Charles le Gros, empereur germanique, ne reçut jamais de numérotation parmi les rois de France : on sauta de Charles II le Chauve à Charles III le Simple. Et d'ailleurs, l'empereur étant jugé inapte à assumer la tâche pour laquelle il avait été élu, vassaux germaniques et vassaux

## *LUTTE ET ENTRECROISEMENT DE DEUX DYNASTIES*

francs s'unirent pour le pousser à l'abdication. Son rôle était provisoire.

Il convenait de le remplacer. Et l'enfant Charles était encore d'un âge trop tendre. Quel grand seigneur pouvait supporter la couronne de France ? Cette fois, ce furent les gens d'Église qui se chargèrent de trouver le favori. Le pape Étienne VI et l'archevêque Foulques de Reims choisirent le duc Gui de Spolète, aussitôt approuvés par quelques-uns des plus grands feudataires du royaume. Si nous en croyons ses protestations, le duc ne prétendait pas jouer d'autre rôle que celui de régent : il s'engageait, s'il était sacré, à ne rester roi que jusqu'à la majorité de Charles le Simple. Il fut sacré, et par un évêque français, celui de Langres, Geilon.

Or, cette promesse de n'assurer que l'intérim de la couronne ne fut pas suffisante pour que l'ensemble des Grands de France reconnût ce souverain, même envoyé par le pape. Il était certes puissant, mais le duché de Spolète ne constituait pas une référence aussi importante que le trône d'Italie ; et surtout il était étranger ; il était survenu tout soudain sur le territoire national en considérant que la protection du souverain pontife et le sacre conféré par un évêque suffisaient à lui donner le caractère royal. Or, puisqu'il n'était pas de sang royal, il lui manquait, pour obtenir l'adhésion de l'ensemble des Grands, d'avoir été élu par eux ; ainsi en avait-il été pour Pépin le Bref, fondateur de la dynastie des Carolingiens : il avait obtenu la ratification du pape, mais avait surtout fait l'objet d'un choix de la part des évêques et des vassaux réunis. Gui de Spolète fut rejeté.

Son caractère d'usurpateur ne venait pas de ce qu'il était étranger au sang carolingien, mais de ce qu'il n'était pas choisi par les Grands de la nation franque. Il était donc clair que, en attendant la majorité du dernier descendant de Charles le Chauve, premier roi de France, il était obligatoire

## ROBERT I<sup>er</sup>

d'asseoir sur le trône un souverain élu par les plus hauts représentants du peuple français. Ceux-ci ne firent pas cette élection à l'aveuglette, mais en observant les critères qui faisaient du candidat l'homme le plus capable de résoudre la triple crise nationale. Et, en février 888, ils acclamèrent pour roi Eudes, comte de Paris et duc de Francie.

Cette acclamation signifiait-elle que le duc Eudes était un souverain temporaire, désigné pour les quelques années qui séparaient le jeune Charles de sa majorité ? En termes plus mathématiques, les Grands avaient-ils décrété que Charles le Simple atteindrait sa majorité en 892, 896 ou 898 ? Et qu'à ce moment, Eudes devrait abdiquer la couronne et la rendre au roi légitime ?

Or, rien de cela n'apparaît dans la cérémonie au cours de laquelle le caractère sacré des rois est conféré à Eudes. Par le serment usuel des souverains, l'élu jure qu'il respectera le droit et la justice, qu'il repoussera les envahisseurs et qu'il protégera les biens ecclésiastiques. Pas un mot sur le respect dû à la dynastie légitime. Tout se passe comme si, tant pour les vassaux que pour les évêques, le royaume de France était pourvu d'un nouveau souverain, seul et définitif, qui se substitue à la dynastie défailante des Carolingiens. C'est un changement de régime, produit par le changement de la conception que se font de la royauté les représentants de la nation. Car enfin, le texte de ce serment n'a pas été rédigé par l'élu, humblement agenouillé devant le prélat consécuteur ; il l'a été par les évêques et les grands vassaux, qui tiennent à garder à la tête du royaume un souverain responsable et dévoué. Comme à l'avènement de Pépin le Bref, la monarchie de droit divin se fonde sur le sacre ; et le sacre n'est conféré qu'à celui qui a été désigné pour le recevoir.

Il est donc entendu, à ce nouveau tournant de l'histoire de la monarchie française, que celle-ci reprend un nouveau

## *LUTTE ET ENTRECROISEMENT DE DEUX DYNASTIES*

souffle, qui est en même temps un nouveau mode d'accession au trône. Si ce roi choisi par ses pairs sert avantageusement la nation française, et qu'il engendre un fils, celui-ci lui succédera comme Charlemagne a succédé à Pépin le Bref.

Certes, une faible minorité de vassaux et d'évêques contestait cette vision de la monarchie franque. Quatre mois après le sacre, quand Eudes eut écrasé à Montfaucon en Argonne une armée scandinave, ils constatèrent que les électeurs ne s'étaient pas trompés, et lui rendirent l'hommage dû au souverain. Seul contestait celui-ci l'archevêque Foulques qui, n'ayant pu s'opposer ni à l'élection, ni au sacre, continuait de reconnaître Eudes comme régent, en attendant la prochaine majorité de Charles le Simple.

Eudes tint à défendre lui-même sa légitimité ; et puisqu'elle était évidente pour ses propres vassaux, il entreprit de la faire reconnaître sur le plan international. Quelques mois après son sacre, apprenant que l'empereur germanique Arnulf présidait à Worms une diète d'Empire, il s'y rendit pour lui rendre hommage comme souverain des rois ; hommage agréé par Arnulf qui, à un moment où son propre trône était en question, se trouvait conforté par le plus important des rois d'Occident. Il fit plus ; comme, peu de temps après, Eudes se trouvait à Reims, dans cette ville dont l'archevêque niait sa légitimité, l'empereur lui envoya une couronne d'or. Le roi franc n'attendit pas pour utiliser ce geste officiel : le 23 novembre 889, il convia dans la cathédrale les clercs, les seigneurs et le peuple, et posa solennellement lui-même cette couronne royale sur sa tête.

La légitimité de la nouvelle dynastie semblait donc établie. Mais voici que, le 28 janvier 893, trois ans environ après ces événements, Foulques, considérant que Charles le Simple avait atteint l'âge de la majorité, et profitant de ce qu'Eudes guerroyait contre les Scandinaves au sud de la

## ROBERT I<sup>er</sup>

Loire, réunit une autre assemblée dans sa cathédrale, et y sacra le prince carolingien roi de France.

Quelque explication qu'on cherche à ce geste pour le justifier, il est évident qu'il contrevenait à toutes les règles du droit constitutionnel. Eudes était élu, sacré, reconnu ; les bonnes raisons de l'archevêque de Reims sentaient par trop la mauvaise foi et l'obstination bornée. Et ce prélat influent était d'autant plus coupable que, au lieu d'unir un pays qui avait besoin de concorde et de paix, il provoquait son aristocratie à la discorde et à la guerre.

Eudes, roi légitime, ne pouvait tolérer ce qui était, de la part de Foulques, un acte de trahison, et de la part de Charles un acte de rébellion. Sa décision de lutter contre ce nouveau roi ne s'expliquait pas par la jalousie et l'esprit de vengeance, mais se justifiait par le rôle dévolu au souverain, qui était d'assurer l'ordre et de punir ceux qui transgressaient les lois sacrées du royaume. Quels que fussent les prétextes de Foulques et de ses partisans, l'usurpateur du trône n'était pas Eudes, mais Charles le Simple.

Eudes, pour conférer à la guerre qu'il entreprenait contre son rival un caractère religieux, tint à la placer sous le patronage des saints protecteurs de la France ; ce fut ainsi qu'il se soumit à deux pèlerinages, l'un à Saint-Martin de Tours, l'autre à Saint-Denis. Puis, il entama une campagne militaire qui consista plus en actes d'intimidation qu'en véritables batailles, ses adversaires ne disposant pas d'armées. Mais eux s'obstinaient dans leur mauvaise volonté.

En 897, il se produisit un renversement dans les conceptions du roi Eudes. Malgré la fermeté de son caractère, il se prit à considérer comme illégitime son occupation du trône. Plusieurs éléments concouraient à ce jugement inattendu. Tout d'abord, le harcèlement dont il faisait l'objet ; non pas certes le harcèlement militaire : il était trop puissant pour s'en émouvoir ; mais l'objurgation répétée

## *LUTTE ET ENTRECROISEMENT DE DEUX DYNASTIES*

des plus hautes autorités religieuses, qui avait d'autant plus d'effet que ce prince montrait un caractère droit et loyal. Ensuite, le chagrin que lui causait la cassure de l'aristocratie franque, qui en venait à la guerre civile et déplorait ses morts ; et en outre, pour ce cœur sensible, le sort malheureux de ce jeune homme, dernier rejeton de la race carolingienne. Enfin, l'absence d'une descendance à laquelle laisser le trône.

À partir de ce moment, proche de sa mort, l'attitude du roi Eudes montre sans ambiguïté qu'il se tient pour un souverain illégitime. Mais comment sortir de cette situation ? Ce roi élu et sacré ne peut tenir pour vains ni l'élection par laquelle les Grands du royaume l'ont choisi, ni le sacre par lequel l'Église lui a imprimé sa marque. Il ne pouvait être question d'une abdication, ce qui eût été un double désaveu ; et nous tenons là vraiment le signe de la légitimité. Alors, cette âme loyale se décide à une mesure qui dénie encore plus les règles de la succession monarchique : le partage du territoire. Eudes fait appeler Charles, et le reconnaît pour souverain d'une partie de la France.

Certes, le partage fut auparavant une règle ; mais parce qu'il concernait plusieurs héritiers d'une même dynastie, fils d'un même père. Peu de temps avant l'élection d'Eudes, en 879, date de la mort de Louis II le Bègue, les Grands avaient coupé en deux parties le territoire national, pour les attribuer à ses deux fils, Louis III et Carloman, l'une au nord de la Loire, l'autre au sud ; mais ce geste renouvelait celui des fondateurs, Charlemagne, puis Louis le Pieux. Cette fois, on avait le roi élu d'une nouvelle dynastie associant à son trône celui que ses électeurs en avaient écarté.

La mauvaise conscience d'Eudes se manifesta d'une façon encore plus éclatante quand, sur son lit de mort, il appela autour de lui les principaux représentants de l'aristocratie franque et leur fit jurer de reconnaître pour roi de

## ROBERT I<sup>er</sup>

France, aussitôt après sa mort, Charles III le Simple, dernier fils du Carolingien Louis le Bègue.

Ainsi avait été proclamée l'illégitimité d'une dynastie robertienne, et par son fondateur même. Mais un roi peut-il se déclarer fondateur ? Le fondement n'est pas dans un homme, mais dans une institution. Le souverain lui-même n'est pas une institution nationale ; il en est un élément ; il lui est soumis. La déchéance de la lignée carolingienne avait été décidée par l'assemblée des représentants de la nation franque, qui avaient choisi le mode de substitution et l'homme qu'il convenait de substituer. Eudes, duc de Francie, ayant accepté d'être cet homme et ayant juré de se soumettre aux règles de l'institution, n'était pas habilité ensuite à violer ces règles.

Il est curieux d'ailleurs que tant d'historiens aient déclaré Eudes usurpateur, et après lui les rois de sa famille. C'était sur son aveu. Mais cet aveu était sans fondement. Et sa crainte de la guerre civile, qui avait été une des principales causes de son retournement, ne cessait pas avec celui-ci. Les Grands avaient décrété le changement de dynastie pour des raisons de nécessité nationale ; après la mort du roi élu, la nécessité demeurait. Les Grands avaient choisi le nouveau roi pour remédier à la crise majeure que traversait la nation ; le retour à la dynastie antérieure n'était pas un remède à la crise. À dix-neuf ans, Charles le Simple n'apparaissait pas plus comme un fédérateur et une autorité que lorsqu'il avait cinq ans. Et l'on courait en outre le risque, avec ce jeu qui consistait à changer de dynastie à l'occasion de chaque règne, d'affaiblir et de ruiner les institutions.

C'avait été ce jeu qu'avaient adopté les Grands chez les Goths d'Italie et d'Espagne ; en Espagne surtout, la monarchie wisigothique s'était renouvelée au gré des coups d'État ; ces initiatives inconsidérées avaient produit l'anarchie et provoqué l'invasion du royaume par les Sarrasins.

## *LUTTE ET ENTRECROISEMENT DE DEUX DYNASTIES*

Une autre invasion avait frappé la France pendant un siècle, et elle n'était pas entièrement terminée : celle des Barbares scandinaves. C'était pour remédier à ce danger d'anéantissement national qu'on avait décidé de changer de roi, et donc de mode de désignation du roi. Le duc Eudes avait été l'homme providentiel qui avait soudé l'unité nationale et rejeté les Barbares. Fallait-il, maintenant qu'il avait quitté cette vie, retourner à la dynastie écartée et dénoncer le mode de désignation qui avait sauvé la patrie ? Fallait-il, pour déférer aux remords du roi substitué, livrer la monarchie à l'enjeu des substitutions ?

Cette question, les premiers descendants de Robert le Fort ne surent pas y répondre alors. D'une part, ils se trouvaient persuadés, convaincus de la légitimité de leur roi initial ; non par intérêt ou par gloire, mais à cause des arguments institutionnels que constituaient l'élection et le sacre. D'autre part, ils subissaient la pression morale de ceux qui niaient cette légitimité, à commencer par le roi Eudes lui-même, disparu, mais resté comme référence cependant ; et aussi du pape, autorité incontestée dans l'Église. Étienne VI avait désapprouvé hautement le sacre d'Eudes de Paris, et lui avait adressé un message personnel pour lui enjoindre de respecter la personne de Charles III. Chacun, certes, savait que le pape s'exprimait au vu d'un dossier constitué par l'archevêque Foulques ; et que ce dernier se montrait d'une partialité évidente ; mais, même jugeant sur un dossier qui déformait la vérité, le pape restait le pape, et ses injonctions étaient respectables.

Ce fut ainsi que, bien que désapprouvant la volonté dernière du roi Eudes, comme il le montrerait bientôt, son frère cadet Robert s'inclina devant elle ; le fils de celui-ci, Hugues le Grand, héritier du duché de Francie, et son gendre Raoul, duc de Bourgogne, conformèrent leur attitude à la sienne. Mais ce n'était que grimace : deux ans plus tard, Robert et ses partisans réunirent à Laon une assemblée

## *ROBERT I<sup>er</sup>*

qui proclama la déchéance de Charles III et désigna Robert de Francie comme prétendant au trône.

Ils étaient convaincus de leur bon droit ; et par suite du bon droit du prétendant. Mais Charles III était sur le trône, sacré et couronné. Et Rome, sur le même dossier fabriqué par les partisans des Carolingiens, se montrait la gardienne de ce qu'elle considérait comme le droit de Charles. Mais les prélats français étaient loin de partager la vision du pape ; en 922, se conformant au désir des Grands de la nation, Gautier, archevêque de Sens, couronna Robert de Francie roi de France. Et comme Robert mourut un an plus tard, les Grands s'empressèrent de lui donner pour successeur son gendre, Raoul de Bourgogne.

Les grands vassaux avaient si peu de considération pour le caractère sacré de Charles III que, pour lui éviter d'assurer son règne sur une partie de la France et de combattre leur élu, le comte Herbert de Vermandois le captura et l'emprisonna à Péronne, où il mourut en 929 sans avoir recouvré ses droits ni sa liberté.

Ainsi, tout semblait aplani dans cette querelle nationale qui opposait les Carolingiens, héritiers de Charles le Chauve, et les Robertiens, descendants de Robert le Fort, duc de Neustrie. En 936, quand mourut le roi Raoul, les Grands estimèrent qu'il convenait de désigner pour son successeur un membre de la famille robertienne. Et en même temps établir l'hérédité. Robert I<sup>er</sup> avait laissé un fils, Hugues dit le Grand, qui s'était effacé devant son beau-frère quand il avait fallu pourvoir au trône. On supplia Hugues à nouveau de recevoir la royauté.

Mais Hugues refusa à nouveau. Après les règnes incontestés de son père et de son beau-frère, et dans la perspective d'être acclamé, sacré, couronné légitimement, il recula. Le fantôme de Charlemagne hantait encore la noblesse franque. Devant cette assemblée des Grands de la nation française qui s'apprêtaient à lui faire un triomphe, Hugues rappela



Mise en page  
PCA  
44400 Rezé

N° d'édition : L.01EUCN000357.N001  
Dépôt légal : juin 2011